



Le 29 septembre 2020

COMMISSION DES DROITS

Nos réf : AC/CB/2166

Fiche d'information

LES 10 POINTS CLES DU BUDGET DES ANCIENS COMBATTANTS POUR 2021

Budget 2021 : 2 Md€ pour le monde combattant, la mémoire et le lien entre la Nation et son armée, en 2021, dont 851 M€ de pensions militaires d'invalidité et 645 M€ au titre de la retraite du combattant.

Conjoints survivants : extension du nombre de conjoints survivants de grands invalides de guerre pouvant bénéficier d'une majoration de pension de réversion, soit près de 5 300 euros de plus pour 200 bénéficiaires, pour un coût de 1 M€.

Demi-part fiscale : mise en œuvre de la mesure d'extension de la demi-part fiscale en faveur des conjoints survivants de grands invalides de guerre pour 30 M€ à partir du 1^{er} janvier 2021.

Jeunes : montée en puissance et extension du dispositif de revalorisation des chèques de transport pour la participation aux journées défense et citoyenneté, soit 2 M€ en 2021.

Office national des anciens combattants et victimes de guerre : une subvention de fonctionnement de 56 M€ permettant la mise en œuvre du contrat d'objectifs, de performance et de modernisation 2020-2025, dont 2,5 M€ au titre de l'entretien des nécropoles et des hauts lieux de mémoire.

Action sociale : 25 M€ en faveur des ressortissants du monde combattant les plus vulnérables et les plus démunis.

Harkis : un budget prévisionnel de 7 M€ pour le Fonds de solidarité dédié aux enfants d'anciens combattants harkis ayant séjourné en camps et hameaux.

Institution nationale des Invalides : un budget de 16 M€ au titre de sa subvention de fonctionnement et la poursuite des travaux de modernisation de ses infrastructures.

Point PMI : lancement en 2020 d'une commission État-Parlement-Associations sur l'évolution du point « pensions militaires d'invalidité. »

Mémoire : près de 18 M€ pour la politique de mémoire, auxquels s'ajoutent 2,5 M€ intégrés à la subvention versée à l'ONACVG, soit plus de 20 M€ au profit de notre patrimoine mémoriel.